



## **Breublens info 03/2019**

### **Emondage des haies - Elagage des arbres**

En bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les normes ci-après :

**ÉMONDAGE DES HAIES** : à la limite de la propriété, à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

**ÉLAGAGE DES ARBRES** : *au bord des chaussées* : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur, *au bord des trottoirs* : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété. Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

### **Poste mobile - La gendarmerie à votre porte**

**Lutter** contre le sentiment d'insécurité, **offrir** aux citoyens les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention etc.

**Le Poste Mobile de la Gendarmerie sera présent au village de Breublens  
lundi 30 septembre durant l'après-midi**

**URGENCE 117 - Poste de Gendarmerie de Morges 021/557.90.21**

### **Vacances personnel communal**

**Les bureaux de l'administration communale  
(greffe et contrôle des habitants)  
seront fermés la semaine du 2 au 6 septembre.**

**Paulo, employé de voirie, sera absent  
du 4 au 14 septembre.**

